

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	10 Les droits et les devoirs 10.1 Introduction	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

- Si le litige porte sur moins de 7 600 **Euros**.
La juridiction compétente est le **Tribunal d'Instance**, le **Tribunal de Commerce**, le **Conseil des Prud'hommes**, le **Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale** ou le **Tribunal Paritaire des Baux Ruraux**. L'avocat n'est pas obligatoire.
- Si le litige porte sur plus de 7 600 **Euros**.
La juridiction compétente est le **Tribunal de Grande Instance**. L'avocat est obligatoire.
- Si le litige est entre les individus et l'Etat ou les administrations.
La juridiction compétente est le **Tribunal Administratif** ou le **Conseil d'Etat**.

Si le plaignant perd son procès, il a un premier recours auprès de la **Cour d'Appel** à condition que le litige porte sur plus de 3 800 **Euros**. Elle rejuge alors le dossier. Le représentant du plaignant n'est plus un avocat mais un avoué.

Enfin, il existe la **Cour de cassation** qui peut casser le jugement de la **Cour d'Appel** dès lors qu'elle estime que le droit n'a pas été respecté. En cas d'insuccès, il existe en dernier recours la **Cour européenne de Justice**.

Voici la hiérarchie des juridictions sachant qu'il existe une jurisprudence par juridiction :

Ordre civil	Ordre pénal	Ordre administratif
Cours européenne de Justice		
Cour de cassation Chambre sociale. Chambre criminelle.		Conseil d'Etat
Cour d'appel		Cour d'appel administrative
Tribunal de grande instance : • Tribunal d'instance. • Tribunal des affaires sécuritaires et sociales. • Tribunal de commerce. • Tribunal des prud'hommes.	Cours d'assise : • Tribunal de police. • Tribunal correctionnel.	Tribunal administratif :
Contravention	Délit	Litige

Tableau 443 – La hiérarchie des juridictions en France

G Lorsque la plainte est déposée à la fois devant une juridiction d'ordre pénal et d'ordre civil, ce processus s'appelle se **porter partie civile**. L'intérêt est le suivant :

- La poursuite devant une juridiction pénale à pour but de sanctionner l'infraction.
Elle donne lieu à une amende versée à l'Etat, à titre personnel pour les dirigeants, voire à une peine d'emprisonnement. Il s'agit de dispositions spécifiques.
- La poursuite devant une juridiction civile à pour but de demander réparation.
Elle donne lieu à des dommages-intérêts versés aux victimes sans peine d'emprisonnement. Il s'agit d'une disposition générale en vertu de l'article **L. 1382** du **Code civil**.

G En cas d'urgence pour une violation de droit manifeste au point de ne pouvoir contester le fond, il est possible de juger en urgence appelé **référé**.

10.1.3 La nomenclature du droit

Chaque droit spécifique ou le droit commun sont découpés en livres subdivisés en titres. Par exemple pour le droit du travail, nous avons :